

Note au rédacteur/ à la rédactrice de devis : Le cahier des charges suivant a pour but de vous aider avec la création d'un devis de projet/maître. Conforme au format maître de CSI (« Construction Specifications Institute's MasterFormat® »), ce cahier des charges peut être utilisé avec la plupart des devis maîtres, moyennant de simples révisions.

Note au rédacteur/ à la rédactrice de devis : Les exigences ci-dessous s'adressent aux installations intérieures sur béton (ou sur bois, selon le cas). Si les dispositions fournies sont adoptées pour des installations extérieures ou sur asphalte, la garantie de Mondo sera nulle et non avenue et le rédacteur/la rédactrice de devis sera passible.

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : La section CSI suivante décrit le revêtement de sol souple pour sports qui sera installé. Le numéro et le titre de cette section peuvent être changés, si le rédacteur/la rédactrice de devis le juge nécessaire, mais dans toutes situations elle fait partie de la section générale 09 65 00 : Revêtement de sol souple.

SECTION 09 65 66

Revêtement de sol souple pour sports

1 PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 SOMMAIRE

1.1.1 Produits fournis

- A. Revêtement de sol souple pour sports.
- B. Accessoires nécessaires à l'installation, l'entretien et la remise en état.

1.1.2 Sections affiliées

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les sections CSI suivantes fournissent des renseignements essentiels à l'évaluation des conditions d'emplacement nécessaires à l'installation d'un revêtement de sol souple pour sports. Lorsque nécessaire, vous pouvez choisir d'inclure d'autres sections.

- A. Section 02 25 00 - Évaluation des matériaux existants.
- B. Section 03 05 00 - Résultats de travaux communs pour le béton.
- C. Section 06 05 00 - Résultats de travaux communs pour le bois, les plastiques et les composites.
- D. Section 07 05 00 - Résultats de travaux communs pour la protection thermique et contre l'humidité.
- E. Section 07 10 00 - Hydrofugation et imperméabilisation.

1.2 RÉFÉRENCES

1.2.1 ASTM International (ASTM)

- A. ASTM D412 : Méthode d'essai normalisée pour caoutchouc vulcanisé et élastomère thermoplastique – Tension.
- B. ASTM D2047 : Méthode d'essai normalisée pour le coefficient de frottement statique de revêtement de sol enduit, tel que mesuré par la machine James.
- C. ASTM D2240 : Méthode d'essai normalisée pour propriété du caoutchouc (dureté d'après duromètre).
- D. ASTM D3389 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance à l'abrasion des tissus enduits (abrasimètre rotatif).

- E. ASTM E648 : Méthode d'essai normalisée pour le flux énergétique critique des systèmes de revêtements de sol à l'aide d'une source de chaleur rayonnante.
- F. ASTM E1643 : Pratique normalisée pour la sélection, l'élaboration, l'installation et l'inspection d'un pare-vapeur en contact avec le remblai granulaire sous une dalle de béton.
- G. ASTM E1745 : Devis normalisé pour paires-vapeur utilisés en contact avec le sol ou le remblai granulaire sous les dalles de béton.
- H. ASTM F386 : Méthode d'essai normalisée pour l'épaisseur des revêtements de sol souples avec surfaces planes.
- I. ASTM F710 : Pratique normalisée pour préparer les planchers de béton à recevoir un revêtement de sol souple.
- J. ASTM F925 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance chimique d'un revêtement de sol souple.
- K. ASTM F970 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la capacité d'un revêtement de sol à reprendre forme suite à une charge statique.
- L. ASTM F1514 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la thermostabilité d'un revêtement de sol souple par la décoloration.
- M. ASTM F1515 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la résistance à la lumière d'un revêtement de sol souple par la décoloration.
- N. ASTM F1869 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer le taux d'émission de vapeur d'humidité d'un plancher de béton à l'aide de chlorure de calcium anhydre.
- O. ASTM F2170 : Méthode d'essai normalisée pour déterminer l'humidité relative dans une dalle de béton à l'aide de sonde in situ.

1.2.2 État de la Californie (CA)

- A. CA section 01350. Méthode normalisée pour l'essai et l'évaluation des émissions de composés organiques volatils de sources intérieures à l'aide de chambres climatiques.

1.2.3 Institut environnemental GREENGUARD (GEI)

- A. Certification GREENGUARD : Conforme aux restrictions des émissions de plus de 360 COV, ainsi qu'à la limite totale des émissions combinées (COVT).
- B. GREENGUARD Or (*Gold*) : Conforme aux normes pour la sécurité de la santé des individus sensibles (enfants et aînés), afin d'assurer l'acceptabilité de l'utilisation d'un produit dans les écoles ou établissements de soins de la santé.

1.2.4 Organisation internationale de normalisation (ISO)

- A. ISO 9001 : Systèmes de gestion de la qualité – Exigences.
- B. ISO 14001 : Systèmes de gestion environnementale - Exigences et lignes directrices pour son utilisation.

1.3 SOUMISSIONS

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : La section suivante contient des soumissions typiques. Lorsque nécessaire, vous pouvez choisir d'inclure d'autres soumissions. Les renseignements techniques et garanties peuvent être téléchargés du site www.mondoworldwide.com ou obtenus auprès du Département technique chez Mondo America, Inc. (Canada 1-800-663-8138 • États-Unis 1-800-361-3747).

1.3.1 Vérifications

- A. Fournir les copies des certificats ISO 9001 et ISO 14001 du Fabricant d'équipement d'origine (« OEM »).
- B. Fournir les fiches techniques publiées courantes pour tous les Produits fournis.

- C. Fournir des échantillons, 6 pouces par 6 pouces, pour la vérification des caractéristiques physiques comme la couleur et la texture de surface pour chaque Produit fabriqué spécifié.
- D. Au besoin, fournir les documents graphiques (plan ou schéma) illustrant la disposition, les profils, les dimensions et toute autre donnée pertinente.

1.3.2 Documents informatifs

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour la préparation des surfaces de supports.
- B. Fournir les guides publiés courants du Fabricant pour l'installation des Produits fournis.

1.3.3 Documentation de clôture

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour l'entretien du Produit fabriqué.
- B. Fournir la garantie standard publiée courante du Fabricant pour le Produit fabriqué.

1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire

- A. Fournir pour entreposage un montant additionnel de matériel provenant du mélange original, pour fins d'opérations et d'entretien (environ 2 % de la superficie totale pour chaque format, couleur et texture de surface du Produit fabriqué spécifié au projet).

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- A. Le Fabricant doit être certifié ISO 9001 et ISO 14001.
- B. Le Fabricant doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience en fabrication de revêtements de sol souples en caoutchouc préfabriqués.
- C. Le Produit fabriqué doit avoir subi un processus de vulcanisation; l'adhérence en usine ne devrait pas être acceptée comme équivalente.
- D. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit être reconnu et approuvé par le Fabricant.
- E. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit être familier avec les biens aménagés et être capable de reconnaître toute difficulté ou restriction entourant l'installation du Produit fabriqué, telle que cette dernière fut spécifiée au contrat. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol est responsable d'aviser le Propriétaire de toute restriction ou difficulté anticipée, par écrit, soit avant de soumettre les documents d'appel d'offres.
- F. L'installateur doit être approuvé par l'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol et doit avoir exécuté des installations de même envergure au cours des trois (3) dernières années.

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Préciser les dimensions de la maquette, telles qu'indiquées par le Propriétaire ou l'Architecte.

- G. L'installation d'une maquette est fortement recommandée; toujours utiliser les mêmes procédures et matériaux que spécifiés au projet réel. Le Propriétaire ou l'Architecte sera responsable de déterminer l'acceptabilité de la maquette.

- Dimension de la maquette : [XX po par XX po (XX cm par XX cm)].

1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- A. Les Produits fournis doivent être livrés dans les emballages originaux du Fabricant, bien étiquetés et sans dommage apparent.

- B. Les Produits fournis doivent être entreposés à l'abri des intempéries sur une surface propre, sèche et plane. Entreposer les rouleaux de revêtement de sol souple pour sports debout; entreposer les carreaux de revêtement de sol souple pour sports à plat, tout en vous assurant de bien protéger les coins et rebords.
- C. Un entreposage climatisé est recommandé. La température d'entreposage ne devrait pas être inférieure à 4 °C (40 °F) ni supérieure à 38 °C (100 °F). Pour qu'ils puissent s'acclimater, les matériaux doivent être livrés au chantier de travail un minimum de 24 heures avant le début de l'installation.
- D. Éviter l'entreposage prolongé du Produit fabriqué, sinon le matériel pourrait nécessiter des coupes additionnelles.
- E. Les Produits fournis ne doivent pas être endommagés lors de la livraison, l'entreposage ni la manutention (Ex. : encoches/éraflures, compression ou gauchissement excessif, rebords abîmés, etc.).

1.6 CONDITIONS REQUISES AU CHANTIER

- A. L'Entrepreneur principal ou le Gérant de construction sera responsable de voir à ce que les conditions du chantier de travail rencontrent les exigences du Fabricant, telles que décrites dans les sections 3.2 et 3.3. Référez-vous à la version courante de la pratique normalisée ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- B. Tout nouveau support en béton, au niveau ou au-dessous du niveau du sol, doit être installé sur un pare-vapeur, suivant la version courante de la pratique normalisée ASTM E1643 et du devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit se situer immédiatement en-dessous de la dalle, soit directement au-dessus du remblai granulaire, et doit être installé suivant les directives de son fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- C. Aucun scellant ou durcisseur ne doit être appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).
- D. L'installation du revêtement de sol souple pour sports ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (normalement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression minimale de 25 MPa ou 3500 lb/po²).
- E. La surface du support doit être libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- F. La dalle de béton doit être lisse, de bonne densité, compactée et nivelée à l'intérieur d'une tolérance de 3 mm (1/8 po) sur une étendue de 3,05 m (10 pi). Mondo ne reconnaît pas les classifications F : FF (*floor flatness*) pour la planéité et FL (*floor levelness*) pour le nivelage du support.
- G. Des essais d'humidité et de pH doivent être effectués sur toutes les dalles de béton, en respectant les conditions de service prévues. Il est fortement suggéré que le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) soit opérationnel avant de débiter les essais, dans le but de fournir des conditions stables pour les essais et des résultats plus fiables. Le pH de la surface du béton doit se situer entre 7 et 10. L'humidité relative à l'intérieur de la dalle de béton ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F2170 (sondes in situ). Le taux d'émission des vapeurs d'eau ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre).
- H. Maintenir une température stable dans la pièce et au niveau du support, soit avant d'effectuer les tests d'humidité et l'installation du revêtement de sol, tout au long de l'installation du revêtement de sol, ainsi que pendant un minimum de 48 heures suite à l'installation complète du revêtement de sol. La température ambiante doit être entre 18 °C et 30 °C (65 °F et 86 °F) et l'humidité ambiante doit être entre 35 % à 55 %.
- I. Lorsque l'installation doit se faire sur un support en bois, ce dernier devra être composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S

A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. En plus d'assurer une bonne ventilation en dessous du support, le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 %, lorsque testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité.

- J. L'installation du revêtement de sol souple pour sports ne doit jamais débiter avant que le bâtiment soit clos et couvert, et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. Il est la responsabilité de l'Entrepreneur principal ou du Gérant de construction de s'assurer que l'environnement de travail demeure propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du revêtement de sol souple pour sports.

1.7 GARANTIE

- A. Selon les termes et conditions de la Garantie limitée du Fabricant, le revêtement de sol souple pour sports est garanti contre les défauts de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date qui correspond à 30 jours après sa date d'expédition du Fabricant.
- B. Selon les termes et conditions de la Garantie limitée du Fabricant, le revêtement de sol souple pour sports est garanti contre une usure excessive sous usage normal pour une période de dix (10) ans à partir de la date qui correspond à 30 jours après sa date d'expédition du Fabricant.
- C. Se référer à la copie courante de la Garantie limitée du Fabricant, obtenue directement du Fabricant, pour tous les termes et conditions. En aucun cas une garantie fournie par tiers (incluant les distributeurs et les fournisseurs d'assurances ou de marques privées) ne sera acceptée comme valide.

2 PARTIE 2 – PRODUITS

2.1 PRODUIT FABRIQUÉ

2.1.1 Fabricant

- A. Mondo S.p.A.: Piazzale E. Stroppiana, 1, 12051 Alba, Fraz. Gallo - Italia.

2.1.2 Description

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Spécifier le/les choix de couleur(s) et format(s).

- A. MondoArmor est un revêtement de sol souple préfabriqué pour sports, calandré et vulcanisé, à base de caoutchouc synthétique, d'agents stabilisants et de pigments, tel que fabriqué par Mondo S.p.A. ou équivalent approuvé.
- B. Construction à double duromètre, vulcanisé en une seule feuille (ou carreau) uniforme pour une performance et durabilité optimale. La dureté Shore de la couche supérieure (couche d'usure) sera plus grande que celle de la couche inférieure (revers); la dureté Shore de chaque couche sera recommandée par le Fabricant et respectera les limites spécifiées.
- C. Fabrication soucieuse de la santé : MondoArmor est libre d'ingrédients qui figurent sur la liste rouge (*LBC Red List*) et fut fabriqué sans l'usage de bisphénol A (BPA), chlorure de polyvinyle (PVC), formaldéhyde, halogènes, isocyanates, métaux lourds ni phtalates.
- D. Épaisseur : 6 mm (0,236 po).
- E. Couleurs : disponible en couleurs standard dont l'arrière-plan est uni avec des granules colorés non uniformément dispersés parmi toute la profondeur de la couche d'usure.
- F. Texture de surface : peau de phoque (*sealskin*).
- G. Formats : disponible en feuilles qui sont 1,86 m (6 pi 1 po) de large et 12 m (39 pi 4 po) de long [min. 6 m (19 pi 8 po)/max. 17 m (55 pi 9 po)]; disponible en carreaux qui sont 91,35 cm x 91,35 cm (36 po x 36 po).

2.1.3 Performance

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : En raison des tolérances de production et des méthodes/équipements variés utilisés lors des essais en laboratoires, les résultats peuvent varier entre les lots de production. Toutefois, le Produit fabriqué doit toujours rencontrer les exigences minimales listées.

A. La performance du Produit fabriqué doit être conforme aux critères suivants :

Critère de performance	Méthode d'essai normalisée	Exigence	Résultat*
Allongement à la rupture	ASTM D412	≥ 100 %	≥ 100 %
Résistance à la traction	ASTM D412	≥ 300 lb/po ²	≥ 450 lb/po ²
Coefficient de frottement statique (talon en cuir)	ASTM D2047	≥ 0,50 (sec)	≥ 0,80 (sec)
Dureté de la couche d'usure (Shore A)	ASTM D2240	80 ± 5	80
Dureté du revers (Shore A)	ASTM D2240	60 ± 5	65
Résistance à l'abrasion (roue H18, 1000 g, 1000 cycles)	ASTM D3389	≤ 1,0 g	≤ 0,4 g
Flux radiant critique	ASTM E648	≥ 0,22 W/cm ² (classe 2)	≥ 0,45 W/cm ² (classe 1)
Épaisseur	ASTM F386	6 mm (± 0,2 mm) 0,236 po (± 0,008 po)	Conforme
Résistance chimique	ASTM F925	≤ léger changement	Conforme **
Charge statique (testé à 250 lb/po ²)	ASTM F970	≤ 0,005 po	0,001 po
Résistance à la chaleur	ASTM F1514	ΔE ≤ 8,0	Conforme
Résistance à la lumière	ASTM F1515	ΔE ≤ 8,0	Conforme
Programmes de certification de la qualité de l'air intérieur (QAI)			
CA section 01350	CA : V1,1-2010	-	Conforme
Greenguard Or	Greenguard	-	Conforme
Certification Greenguard	Greenguard	-	Conforme

*Les résultats obtenus des contrôles de la production peuvent varier entre les lots de production et ne constituent pas une représentation ni une garantie à l'égard d'un lot de production en particulier. Mondo réserve le droit de modifier, sans préavis, la conception et/ou les caractéristiques de ses Produits fabriqués.

**Pour la liste complète des produits chimiques testés, les concentrations et les temps de réaction, s.v.p. consulter les services techniques chez Mondo.

2.1.4 Limitations

- A. Ne pas installer le MondoArmor 6 mm dans les endroits où l'on prévoit des chocs en surface, tels que les endroits prévus pour faire l'utilisation de poids et haltères. Pour un tel usage, s.v.p. vous référer à un des produits Mondo qui fut conçu à cet effet.
- B. Le revêtement de sol souple pour sports MondoArmor n'est pas prévu pour l'usage de patins à glace et n'est donc pas approprié pour les installations autour des patinoires où l'on anticipe une circulation de patins à glace. Pour un tel usage, s.v.p. vous référer à un des produits Mondo qui fut conçu à cet effet.

2.1.5 Matériaux

- A. Fournir le revêtement de sol en caoutchouc MondoArmor, tel que fabriqué par Mondo S.p.A. ou équivalent approuvé.
- B. Fournir le Produit fabriqué, tel que spécifié à la section 2.1.2 Description.

2.2 ACCESSOIRES

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les accessoires doivent être spécifiés selon les exigences du projet.

- A. Fournir l'adhésif certifié par le Fabricant : Mondo PU 105 (polyuréthane) doit être utilisé pour faire l'installation du revêtement de sol pour sports sur un support en béton. Pour les instructions et essais de convenance, toujours se référer à la fiche technique courante de l'adhésif spécifié, telle que publiée par le Fabricant. Dans certains cas, il est possible d'utiliser l'adhésif Mondo EP 55 (époxy) si aucun produit Everlay ne fut spécifié au projet, et qu'aucun choc ni aucune charge dynamique lourde sont prévus en surface (tribunes, estrades, équipement, etc.). Pour les installations acceptables sur un support en bois ou sur un produit Everlay (où l'on ne prévoit pas de chocs en surface), vous devez consulter le Département technique chez Mondo pour les directives courantes.
- B. Les autonivelants et pâtes de colmatage à base de ciment Portland doivent être fournis ou recommandés/approuvés par le Fabricant.

3 PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 INSTALLATEURS

- A. Référez-vous à la section 1.4 de ce document pour les exigences concernant les installateurs.

3.2 INSPECTION

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Les conditions suivantes doivent être respectées avant de procéder à l'installation d'un revêtement de sol souple pour sports.

- A. Avant de débiter l'installation d'un revêtement de sol souple pour sports, toujours s'assurer que la surface du support est prête à recevoir un revêtement de sol souple et fut bien préparée suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant. Se référer à la version courante de la pratique normalisée ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- B. Confirmer que tout nouveau support en béton, au niveau ou au-dessous du niveau du sol, fut installé sur un pare-vapeur, suivant la version courante de la pratique normalisée ASTM E1643 et du devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit se situer immédiatement en-dessous de la dalle, soit directement au-dessus du remblai granulaire, et doit être installé suivant les directives de son fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- C. Confirmer qu'aucun scellant ou durcisseur ne fut appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).
- D. L'installation du revêtement de sol souple pour sports ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (normalement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression minimale de 25 MPa ou 3500 lb/po²).
- E. Confirmer que la surface du support est libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- F. Confirmer que la dalle de béton est lisse, de bonne densité, compactée et nivelée à l'intérieur d'une tolérance de 3 mm (1/8 po) sur une étendue de 3,05 m (10 pi). Mondo ne reconnaît pas les classifications F : FF (*floor flatness*) pour la planéité et FL (*floor levelness*) pour le nivelage du support.
- G. Des essais d'humidité et de pH doivent être effectués sur toutes les dalles de béton, en respectant les conditions de service prévues. Il est fortement suggéré que le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) soit opérationnel avant de débiter les essais, dans le but de fournir des conditions stables pour des essais et résultats plus fiables. Le pH de la surface de la dalle de béton doit se situer entre 7 et 10. L'humidité relative à l'intérieur de la dalle de béton ne doit pas dépasser la tolérance

maximale de l'adhésif sélectionné, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F2170 (sondes in situ). Le taux d'émission des vapeurs d'eau ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, conformément à la version la plus récente de l'essai normalisé ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre).

- H. S'assurer de maintenir une température stable dans la pièce et au niveau du support, soit avant d'effectuer les tests d'humidité et l'installation du revêtement de sol pour sports, tout au long de l'installation, ainsi que pendant un minimum de 48 heures suite à son installation complète. La température ambiante doit être entre 18 °C et 30 °C (65 °F et 86 °F) et l'humidité ambiante doit être entre 35 % à 55 %.
- I. Lorsque l'installation doit se faire sur un support en bois, voir à ce que ce dernier soit composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. En plus d'assurer une bonne ventilation en dessous du support, le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 %, lorsque testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité.
- J. L'installation du revêtement de sol souple pour sports ne doit pas débuter avant que le bâtiment soit clos et couvert, et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. Il est la responsabilité de l'Entrepreneur principal ou du Gérant de construction de s'assurer que l'environnement de travail demeure propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du revêtement de sol souple pour sports.

3.3 PRÉPARATION

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : La surface du support en béton (ou support en bois lorsque spécifié) doit être préparée suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant; il est fortement suggéré que vous soyez familier avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer une copie des recommandations pour la préparation des surfaces de supports auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc. (Canada 1-800-663-8138 • États-Unis 1-800-361-3747). Le guide propose des pratiques courantes pour la préparation et la vérification des surfaces de supports destinées à recevoir un revêtement de sol souple, alors il est important de ne pas omettre ou modifier ces dernières.

- A. Préparer la surface du support suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.

3.4 INSTALLATION

Note au rédacteur/à la rédactrice de devis : Selon le(s) format(s) spécifié(s) au projet, se référer aux recommandations appropriées pour faire l'installation du Produit fabriqué. Les Produits fournis doivent être installés suivant les recommandations publiées courantes; il est fortement suggéré que vous soyez familier avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer toute copie de procédure d'installation pour les Produits fournis auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc. (Canada 1-800-663-8138 • États-Unis 1-800-361-3747). Les procédures d'installation peuvent être modifiées pour accommoder les besoins particuliers d'un projet, mais en tout temps vous devrez consulter les services techniques chez Société Mondo America, inc. pour voir à ce que les modifications conviennent.

- A. Installer les feuilles de revêtement de sol souple pour sports suivant les directives publiées courantes du Fabricant.
- B. Installer les carreaux de revêtement de sol souple pour sports suivant les directives publiées courantes du Fabricant.
- C. Installer tout accessoire suivant les directives publiées courantes du Fabricant.

3.5 REMISE EN ÉTAT

- A. Référez-vous à la section 1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire. Le matériel prévu pour la remise en état doit provenir du même mélange (« dye lot ») original que le Produit fabriqué initialement installé.
- B. Toute remise en état doit être effectuée par un installateur/technicien qualifié provenant de l'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol.

3.6 NETTOYAGE

- A. Le lavage initial de la surface ne devrait pas se faire avant un minimum de 72 heures après la pose complète du revêtement de sol souple pour sports. Toujours effectuer l'entretien du revêtement de sol souple suivant les directives courantes publiées du Fabricant.

3.7 PROTECTION

- A. Au besoin, protéger le revêtement de sol souple pour sports en le recouvrant de panneaux durs 1/8 po (Masonite) pendant et après l'installation, soit avant qu'il soit accepté par le Propriétaire.
- B. Préserver l'intégrité de l'installation et protéger contre une exposition directe aux rayons de soleil/rayons UV; toujours s'assurer que les fenêtres et portes vitrées comprennent une protection UV intégrée ou qu'elles ont des stores/une pellicule anti-UV.